Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
ID : 040-214002966-20210927-DEL0220212709-DE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Procurations : 7

Votants : 26

Date d'affichage :
21 septembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le 27 du mois de septembre 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 21 septembre 2021, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Martine BACON-CABY, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Juliane VILLACAMPA, Maud RIBERA

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Arnaud FEÏTO, Thierry DUROU, Christophe RAILLARD, Rémy MULLER, Alain BUISSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø
Absents : Monsieur Eric LECERF
Pouvoirs :
Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD
Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Alain BUISSON
Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Madame Valérie CASTAING TONNEAU
Monsieur Alexandre d'INCAU a donné procuration à Madame Carine QUINOT
Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI
Monsieur Frédéric DARRATS a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN
Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Secrétaire de séance : Léa GRANGER

Objet : Rapports annuels 2020 de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement - SUEZ

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
ID : 040-214002966-20210927-DEL0220212709-DE

VU les articles L3131-5 et R 3131-2 et suivants du code de la commande publique,
VU l'article L1411-13 du code général des collectivités territoriales,

VU les rapports annuels 2020 des délégataires pour le service public d'eau potable et d'assainissement ;

CONSIDERANT que ce rapport a pour vocation d'apporter aux élus et administrés des informations utiles sur le service public concerné ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les rapports annuels 2020 du concessionnaire pour les services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Article 2 : que Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS